

**COMMUNE DE TRONGE****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

République Française  
Département de l'Allier  
Arrondissement de Moulins

Date de convocation :  
03 novembre 2022

Nombre de conseillers :  
En exercice : 14  
Présents : 12  
Votants : 14

*Le quorum étant atteint, le  
Conseil Municipal peut  
valablement délibérer.*

L'an deux mil vingt-deux, le mercredi 09 novembre à 20h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni salle de la Mairie sise 8 passage de la mairie, en session ordinaire, sous la présidence du Maire, Jean-Marc DUMONT.

Présents : Patrick AMATHIEU, Daniel CANTE, Jean-Marc CARTE Alain DETERNES, Laurent BRUN, Jean-Marc DUMONT, Stéphane HERAULT, Pascal RAYNAUD, Sylvain RIBIER, Elena BARANSKI, Audrey GERAUD, Annie WEGRZYN.

Excusés : Patricia RAYNAUD et Franck VALETTE.

Pouvoirs : Franck VALETTE à Jean-Marc DUMONT ; Patricia RAYNAUD à Laurent BRUN.

Secrétaire de séance : Audrey GERAUD

---

**Demande d'accord définitif de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Allier  
au titre du dispositif de solidarité départementale année 2022  
N°35/2022**

---

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération n°9/2022 du 9 février 2022, une demande de subvention a été déposée auprès du Conseil départemental de l'Allier au titre du dispositif de solidarité départementale 2022 et a obtenu un accord de principe le 30 mai 2022.

Les devis étant à ce jour tous signés, il est donc maintenant possible de faire la demande définitive de subvention.

Le plan de financement définitif de cette opération, correspondant à l'achat d'une faucheuse, d'outils sur batterie et d'un complément de clés sur organigramme, est le suivant :

coût total : 16 667,24 € HT

Département : 5 000,00 € HT

Autofinancement : 11 667,24 € HT

Monsieur le Maire précise que le dossier de demande d'accord définitif de subvention comporte,

l'imprimé de demande de subvention, la présente délibération, les devis acceptés correspondant à l'achat d'une faucheuse, d'outils sur batterie et d'un complément de clés sur organigramme.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :**

- **D'approuver le plan de financement définitif exposé ci-dessus,**
- **De solliciter l'accord définitif pour une subvention du Conseil départemental de l'Allier la plus élevée possible dans le cadre du dispositif de solidarité départementale au titre de l'année 2022,**

Envoyé en préfecture le 10/11/2022

Reçu en préfecture le 10/11/2022

Publié le

**SLO**

ID : 003-210302923-20221109-DEL20220911\_35-DE

- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document ladite délibération.**

ONT VOTE POUR : 14  
ONT VOTE CONTRE : /  
SE SONT ABSTENUS : /  
ACTE EXECUTOIRE  
Reçu par le représentant de l'Etat le 10/11/2022  
et publié le 10/11/2022

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal,

Fait à Tronget, le 10 novembre 2022

Le Maire,



**Jean-Marc DUMONT**

